

MODALITES des contrats 2020

Fromages de Brebis - Bergerie de l'Eolienne

(Fromages fermiers au lait cru entier de brebis)



LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'adhérent s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de l'association « Amap l'aneth » (tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur simple demande auprès de l'une des personnes du bureau.)
- **Venir chercher son panier aux dates prévues** pendant toute la durée de son contrat, en respectant les horaires de distribution et **prévenir à l'avance** afin de trouver la meilleure solution.
- A partager les risques et les bénéfices avec le producteur dans les aléas de production. Dans le cas où le producteur ne pourrait assurer une garniture complète des paniers, l'adhérent ne peut prétendre à un quelconque remboursement, une solution serait cherchée avec le producteur et les adhérents
- **ramener les pots en verre** fournis par le producteur lors des distributions et en fin de saison à verser en € une participation libre si trop de pots manquants.
- Régler la cotisation de 12 € en 2020

Le contrat ne pourra être résilié que si l'adhérent trouve un remplaçant. En cas de force majeure (déménagement etc..) l'adhérent pourra bénéficier de l'aide du bureau de l'association afin de rechercher un éventuel remplaçant (si demande faite suffisamment à l'avance).

Le producteur s'engage à :

- Approvisionner régulièrement l'adhérent.
- Faire de son mieux pour compenser les paniers éventuellement incomplets.
- Informer sur ses savoir-faire, pratiques par rapport à la charte des Amap et aux principes de l'agriculture paysanne, selon ses possibilités et contraintes (économiques, locales..)
- Produire dans le respect d'une agriculture socialement équitable et écologiquement saine.

Les variétés de fromages proposés :

- Yaourt nature ou crème de marrons
- Fromage frais (environ 100g) : nature ou aromatisé (ail & fines herbes, bruschetta, potagère, poivre noir, paprika)
- Bêlotin (type « reblochon » de brebis) environ 250g
- Tommette (300g) ou demi-tomme (300g)

Et ponctuellement de la fêta et des crottins demi secs



Remarque :

Tous les fromages ne seront pas disponibles à toutes les distributions en raison de la saisonnalité de la production (quantité de lait disponible, temps d'affinage des produits, montée du troupeau en alpage l'été...).

A titre indicatif, **la saisonnalité** de produits proposés est la suivante :

- **Mars à juin** : yaourts, fromages frais, (crottins)
- **avril à juin** : bêlotins, (fêta)
- **mai à octobre** : tomme, tommette.

FORMULES (exemples qui vous seront proposés selon la saison)

GRAND PANIER à 16€	PETIT PANIER à 8€
7 yaourts + 3 fromages frais ou 14 yaourts ou 7 yaourts + 1 Bêlotin ou 3 fromages frais + 1 Bêlotin ou Féta (morceau entre 550 et 600g) ou 1 Tomme	7 yaourts ou 5 yaourts + 1 fromage frais ou 3 fromages frais ou 1 Bêlotin ou Féta (morceau entre 250 et 300g) ou 1 Tommette

Il s'agit de contenus donnés à titre indicatif. Lors de chaque distribution (et dans la mesure du possible), Vous pourrez faire part de votre préférence pour la distribution suivante, en fonction des produits disponibles.

CONTRATS :

CONTRAT / FORMULE	ANNUEL 15 distributions - du 19/03 au 01/10 -	SAISONNIER 8 distributions - du 25/06 au 01/10 -
Grand panier – 16 €	16€ x 15 distributions 240 €	16€ x 8 distributions 128 €
Petit panier – 8 €	8€ x 15 distributions 120 €	8€ x 8 distributions 64 €

LES DISTRIBUTIONS :

Un jeudi sur deux.

Première distribution le **jeudi 12 mars 2020** pour les contrats annuels et le **jeudi 18 juin 2020** pour les contrats saisonniers.

Dernière distribution le **jeudi 24 septembre 2020**.

Pensez à vous munir d'un contenant pour éviter l'emploi d'emballages superflus.

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre
		2	14	11	9	6	3	01
	19	16	28	25	23	20	17	
		30						

LIEUX & HORAIRES :

De début mars à fin mai : à la ferme de Lépigny (Domancy) de 17h à 18h.

A partir de juin : dans la cour de l'ancienne école St-Jacques à côté de l'église (Sallanches) de 18h à 19h30

En cas de problème (retard, report de panier...) : merci de prévenir Sandrine (collègue de Noémie) au 06.86.63.79.91

RENSEIGNEMENTS :

Producteur: Noémie LACHENAL : noemie@bergerie-eolienne.fr

ou Sandrine sandrine@bergerie-eolienne.fr / 06.86.63.79.91

Référent : Valérie ARNOULT amaplaneth.fromages@gmail.com /06 .88.77.36.58

le contrat d'engagement qui suit est à renvoyer, complété et signé en 3 exemplaires à

Valerie ARNOULT 68 hameaux de la Ravoire 74190 PASSY

accompagnés de

- chèque de cotisation à l'ordre de Amaplaneth'Sallanches : 12 €

-**chèque pour le contrat à l'ordre de la bergerie de l'Eolienne**